

Statistique du commerce extérieur: contrôle des données

La traque aux valeurs aberrantes

La statistique du commerce extérieur n'échappe pas à la règle selon laquelle la qualité des données est synonyme de statistique fiable et significative. Garantir cette qualité est la tâche essentielle de la section Traitement des données de la DGD. Le présent article donne un aperçu du travail passionnant et exigeant qui y est effectué.

Un âne qui, selon la déclaration en douane, ne pèse que 100 grammes? Une montre valant soi-disant 50 millions de francs? Ce sont des incohérences de ce genre que les équipes du traitement des données découvrent dans les déclarations en douane à l'aide de programmes de contrôle de plausibilité. Elles doivent ensuite procéder à des recherches supplémentaires pour corriger ces erreurs. L'objectif est clair: atteindre une qualité optimale des données servant de base à la statistique du commerce extérieur par un contrôle systématique, focalisé et efficient.

Jadis...

Les premiers relevés statistiques des exportations et des importations suisses datent de 1885. Jusqu'en 1921, le contrôle des données se limitait à une copie et une addition manuelle correcte des données fournies par les bureaux de douane.

A partir de 1922, les copies de déclarations en douane étaient transmises à la DGD et contrôlées avant la saisie. C'est en 1968 qu'a commencé le transfert des données sur des cartes perforées, leur traitement mécanique et leur saisie électronique.

... et aujourd'hui

Les méthodes de contrôle ont évolué avec l'introduction successive des applications électroniques de dédouanement, jusqu'à l'obligation de déclarer par voie électronique entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. A l'heure actuelle, quelque 70 000 déclarations en douane comportant environ 200 000 lignes tarifaires sont transmises quotidiennement à la douane, essentiellement avec les applications e-dec et NCTS. Avec un tel volume, les bureaux de douane sont dans l'impossibilité de vérifier intégralement l'exactitude des indications figurant dans les déclarations en douane. Le travail effectué en

«retrait» par la section Traitement des données n'en est que plus important. Cette section, qui fait partie de la division de la Statistique du commerce extérieur et questions économiques, est subdivisée en trois services. Le contrôle des données de dédouanement incombe principalement aux deux services Contrôle des données 1 et 2.

Comment les données parviennent-elles au contrôle des données?

Les éléments des déclarations e-dec et NCTS importants pour la statistique du commerce extérieur sont transmis chaque nuit à la banque de données de détail (DDB). Avant d'être enregistrée dans la DDB, chaque ligne tarifaire transmise subit un contrôle de plausibilité axé sur les risques qui affectent la statistique du commerce extérieur. La DDB représente l'aide et l'outil principal du contrôle des données. Les données y sont rassemblées,

Pleine concentration: grâce au contrôle systématique, les collaborateurs assurent une qualité optimale des données servant de base à la statistique du commerce extérieur.

La recherche des erreurs qui entachent les déclarations en douane est essentiellement effectuée sur ordinateur.



contrôlées et corrigées. Les indications nécessaires au contrôle de plausibilité y sont aussi constamment actualisées. Les métadonnées sont issues d'une part des métadonnées communes (GSD) destinées aux applications du trafic des marchandises (numéro tarifaire, pays, etc.), et d'autre part directement de la DDB. C'est par exemple le cas des pays dits «bloqués».

Qu'est-ce qui est contrôlé, et comment?

Dans le cadre du contrôle des données, on distingue le contrôle préalable du contrôle a posteriori. Les contrôles quotidiens effectués à partir du contrôle de plausibilité sont qualifiés de contrôles préalables. Leur but est d'éliminer les erreurs les plus grossières et les plus manifestes directement après la saisie dans la DDB afin que l'on puisse déjà proposer des résultats mensuels provisoires.

On fait la distinction entre les données fausses et les données invraisemblables. Parmi les données fausses, citons les taux inexistantes ou les indications de pays qui ne sont guère plausibles. Exemple: des noix ayant l'origine TK (îles Tokelau); ne s'agit-il pas plutôt de TR (Turquie)? Etant donné que l'indication TK apparaît régulièrement, elle a été «bloquée» dans le contrôle de plausibilité de la DDB. Une erreur est donc annoncée dès que ce pays d'origine est déclaré.

Grâce au contrôle systématique des données et aux recherches approfondies effectuées, les données de notre statistique du commerce extérieur présentent une qualité très élevée, presque maximale.

Les lignes tarifaires comportant des données erronées sont imprimées sur une liste d'erreurs. Les collaborateurs de la section contrôlent les données sur la base des indications figurant dans la déclaration, du Tares, de la documentation disponible, de recherches sur Internet et, si nécessaire, en interrogeant le bureau de douane ou les entreprises. Une fois ces recherches effectuées, les lignes tarifaires sont au besoin corrigées dans la DDB.

Si la valeur statistique ou la masse nette d'une marchandise se situe en dehors des limites que les GSD assignent à la valeur moyenne ou à l'échelonnement du poids, les indications apparaissent en tant que douteuses sur la liste des invraisemblances. Exemple: un âne est déclaré avec un poids de 100 grammes. Il pèse en réalité 100 kg. Pour les ânes, la limite inférieure d'échelonnement du poids fixée par les GSD est de 80 kg. Ici aussi, la correction appropriée est effectuée.

En raison de l'énorme volume de données et du peu de temps à disposition pour le contrôle préalable, le contrôle de plausibilité ne permet pas de découvrir toutes les erreurs. Si une entreprise déclare systématiquement ses marchandises sous une position erronée, c'est le contrôle a posteriori qui intervient. Il s'agit de l'occurrence de contrôles spécifiques effectués au vu des risques affectant la statistique du commerce extérieur ou sur la base de constatations internes ou d'indications émanant d'offices fédéraux, de cantons ou d'autres utilisateurs de la statistique. En fonction de la nature des irrégularités constatées, les données des taxations sont contrôlées pour une période déterminée. Exemple: a-t-on réellement importé 160 installations de remontées mécaniques complètes? Les recherches ont révélé qu'il s'agissait en fait d'envois partiels correspondant à deux installations complètes seulement. Des corrections peuvent être apportées à la DDB jusqu'au bouclage annuel définitif, soit en mai de l'année suivante.

Conclusion

Grâce au contrôle systématique des données et aux recherches approfondies effectuées, les données de notre statistique du commerce extérieur présentent une qualité très élevée, presque maximale. Cependant, les bureaux de douane et les entreprises peuvent apporter une précieuse contribution à leur qualité en continuant de soumettre les indications des déclarations en douane à un examen critique.

Une partie de la section Traitement des données.



Des déclarations plutôt bizarres

- Importation de 1000 caleçons d'un poids de 10 000 kg
- Exportation de 87 032 330 automobiles sur un seul camion
- Importation d'un cheval vivant par oléoduc
- Importation de fromage en «autopropulsion»
- Exportation de 3 convertisseurs statiques d'une valeur de 2 221 100 029 francs (en réalité: 2221)